

# OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

## Qui est concerné ?

- Vous êtes propriétaire occupant d'un logement de plus de 15ans,



vous souhaitez améliorer le logement que vous occupez, vous pouvez bénéficier d'aides des différents partenaires (sous conditions de revenus).

- Vous êtes propriétaire de logements(s) locatif(s),



vous souhaitez améliorer un logement que vous louez ou que vous souhaitez mettre en location (sous condition de conventionnement), vous pouvez bénéficier d'aides et d'avantages fiscaux.



## Pour quels travaux ?

- Travaux d'économies d'énergie
- Mise aux normes d'habitabilité
- Réhabilitation du logement
- Travaux d'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap

## Les avantages du dispositif :

- Des aides financières des différents partenaires
- Un accompagnement administratif et une assistance technique gratuite.

## Informez-vous !

0 800 002 862 Service & appel gratuits

[opah@campagnesartois.fr](mailto:opah@campagnesartois.fr)

Lors des permanences en mairie les :

1er & 3ème mercredis de 14h à 17h à Grand-Rullecourt

2ème & 4ème mercredis de 14h à 17h à Pas-en-Artois

*Pensez à vous munir de votre dernier avis d'imposition !*

